

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Mille Club à l'Hospitalet - Rocamadour, le 25 juin 2020, à 16 h, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 12*

*Date de Convocation : 16 juin 2020*

**PRÉSENTS** : M. Didier BAUDET, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Jean François MARETS, M. Eric MASMAYOUX, M. Philippe De HOUX, M. Marc LABORIE, Mme GREZE Martine, M. Eric CAILLES, M Philippe LASVAUX, M. Ernest ENTEMEYER, M. Robert MENOT

**EXCUSÉ** : Mme Catherine DELPECH, M. Gérard BLANC

**ABSENT** : M. GRENIER Christian

**POUVOIRS** : de Mme Catherine DELPECH à M Philippe LASVAUX

**Secrétaire de Séance** : Mme Martine GREZE



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
Mme Martine GREZE se propose.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : modification sur la convention Petit Train de Rocamadour - . Les élus présents acceptent.

### **1- Approbation Procès verbal réunion 9 mars 2020**

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 9 mars 2020.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

Ce document est approuvé par 12 voix « pour » + 1 pouvoir.

### **2- Vote du budget primitif 2020 COMMUNE**

Après avoir fait la présentation des comptes des sections de fonctionnement et d'investissement, M. Le Maire soumet au vote le projet de budget Commune 2020.

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2020, le Conseil Municipal par 12 voix « pour » + 1 pouvoir « pour », 0 voix « contre », 0 abstention adopte le budget 2020 s'équilibrant à hauteur de :

En Fonctionnement : **1 089 196.36 €**

En Investissement : **1 462 316.00 €**

M. Baudet indique que compte tenu de la situation générée par la pandémie Covid 19, il a été décidé au niveau de la Solveroc de modifier les horaires d'ouverture de l'ascenseur incliné. Il fermera cet été à 21 h au lieu de 22 h sur Juillet et Aout, ce qui permet d'économiser le recrutement d'un salarié.

M. Menot comprend cette position mais regrette tout de même cette décision surtout par rapport à la clientèle des restaurants de la cité qui vont se trouver pénaliser pour remonter à leur véhicule s'ils sont garés au château.

### **3- Vote des taux d'imposition 2020**

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition transmises par les Services Fiscaux, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux votés en 2019.

Après en avoir délibéré, il est proposé de valider les taux suivant, sans augmentation par rapport à 2019 :

- Foncier Bâti : 25.20 %
- Foncier non Bâti : 149.04 %

Pour la taxe d'habitation (TH) il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019. (Soit pour rappel 9.26%)

Le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention, décide de valider ces taux et délègue Monsieur Le Maire pour appliquer cette décision et compléter l'état 1259.

#### 4– Vote du budget primitif 2020 ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2020, le Conseil Municipal par 12 voix « pour » + 1 pouvoir « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, adopte le budget primitif 2020 Assainissement s'équilibrant à hauteur de :

En Fonctionnement : **105 846.89 €**

En Investissement : **136 265.86 €**

#### 5– Vote du budget primitif 2020 Centre des congrès

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2020, le Conseil Municipal par 12 voix « pour » + 1 pouvoir « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, adopte le budget primitif 2020 Centre des Congrès s'équilibrant à hauteur de :

En Fonctionnement : **5.00 €**

En Investissement : **1 603 180.00 €**

Il est indiqué qu'une réunion sera certainement à organiser pour le 5 août 2020 pour établir le choix des entreprises qui interviendront sur le chantier.

#### 6– délibération sur amortissement PUP Laborderie

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'amortir les sommes dépensées ou perçues pour la mise en place du PUP Laborderie.

Il propose un amortissement sur 5 ans ce qui va donner lieu à des inscriptions budgétaires sur le BP 2020 et suivants selon le tableau ci après :

	Articles amortissement		Articles amortissement	
Sommes dépensées	Dépenses		Recettes	
Article 2041582 : 19 059.21 €	6811//042	En 2020 : 3811.85€ De 2021 à 2024 : 3811.84 €	28041582/040	En 2020 : 3811.85€ De 2021 à 2024 : 3811.84 €
Article 20422 : 3619.33 €	6811//042	En 2020 : 723.89€ De 2021 à 2024 : 723.86 €	280422//040	En 2020 : 723.89€ De 2021 à 2024 : 723.86 €

Recettes perçues	Dépenses		Recettes	
Article 1348 : 22 075.32 €	13948//040	En 2020 : 4415.08 De 2021 à 2024 : 4415.08 €	777//042	En 2020 : 4415.08 De 2021 à 2024 : 4415.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par 12 voix « pour » + 1 pouvoir « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, ces amortissements et demande que les inscriptions budgétaires soient prévues en conséquence dès le BP 2020.

### **7– modification Convention Petits trains de Rocamadour**

Après avoir rappelé que par délibération n°2019-62 en date du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a validé le renouvellement de la convention autorisant la circulation des petits trains de Rocamadour pour une durée de 10 années, Monsieur le Maire indique que Messieurs Bouny et Courtiol ayant cédé leur entreprise, il y a lieu de modifier les termes de la convention en indiquant le nom du nouveau propriétaire, à savoir M. ALDAYA Patrick – SAS le Petit Train de Rocamadour. Il est précisé que les autres termes de la convention ne changent pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne son accord pour la signature de la convention telle que présentée au nom de la SAS Le Petit Train de Rocamadour, pour une durée de 10 années ;
- Délègue Monsieur le Maire ou un adjoint pour signer ce document.

### **8– comptes rendus de commissions**

Visite station d'épuration : Mme Lenfant tient informé le Conseil municipal du fait que le Syded a réalisé un contrôle réglementaire du fonctionnement de la station. De plus l'hydrogéologue missionné pour la réalisation de l'étude nécessaire au projet de création d'une zone de rejet végétalisée s'est rendu sur place le 22 juin 2020 et il semble que pour lui le projet est réalisable. Attendre son rapport définitif.

Commission d'urbanisme : M. De Houx fait état d'une mise en demeure qui a été adressée au sanctuaire suite à des aménagements réalisés, sans autorisation, au sein du camp Jean Paul II.

### **9– questions diverses**

Fermeture de l'Office du Tourisme de la Cité : M. Menot fait part du mécontentement de la part des commerçants, des hôteliers et des restaurateurs de la cité au sujet de la fermeture de l'office du tourisme de la cité qui soit disant ne peut ouvrir à cause des règles sanitaires imposées par rapport au Covid 19 ; Pendant la crise aucun contact n'a été pris avec les commerçants ; Chaque structure a fait l'effort de s'organiser comme elle a pu, sans aucune consigne de la part de l'OT qui est resté absent. (pas moyen de les joindre au téléphone)

M. Menot pense qu'il est possible d'organiser quelque chose pour l'ouverture du poste de la Cité en passant par la mairie.

Il se dit très déçu par cette position de la part de l'OT.

M. Cailles regrette qu'effectivement l'OT n'ait plus de lien avec le territoire ; il travaille certes mais travaille différemment – surtout avec le numérique – et de ce fait devient une structure impersonnelle.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 17 heures 30.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,